



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS
349, CHEMIN DE VAL-DES-LACS, VAL-DES-LACS (QUÉBEC) J0T2P0
TÉLÉPHONE : 819 326 5624 POSTE 3604
urbanisme@val-des-lacs.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE

DÉROGATION MINEURE

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

| | | | | | |
|------------|--|--|-----|---------------|--|
| Prénom | | | Nom | | |
| Adresse | | | | Code postal | |
| Ville | | | | N° Téléphone | |
| Courriel @ | | | | N° Cellulaire | |

Si le demandeur n'est pas le propriétaire : joindre une procuration signée par le propriétaire

2 EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

| | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------|--|--|
| Adresse | | | N° de lot (cadastre du Québec) | | |
| Usage du bâtiment/ occupation actuelle | | | | | |

3 OBJET DE LA DEMANDE

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lors d'une demande de permis ou de certificat | <input type="checkbox"/> Pour une situation existante (transaction immobilière) |
| <input type="checkbox"/> Pendant la réalisation des travaux en cours : Permis et certificat # : | |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) : | |

4 ORIGINE DE LA DEMANDE

Précisez votre demande et indiquez quelles sont les dispositions réglementaires qu'il vous est impossible de respecter

| |
|--|
| |
|--|

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez pas vous conformer aux dispositions réglementaires existantes

| |
|--|
| |
|--|

5 DESCRIPTION DU PRÉJUDICE

Quel préjudice vous ferait subir le respect de la réglementation ?

| |
|--|
| |
|--|

En quoi ce préjudice est-il suffisamment important pour justifier une dérogation mineure au règlement ?

| |
|--|
| |
|--|

6 IMPACT DE LA DÉROGATION MINEURE

La dérogation mineure demandée, si elle est accordée, aura-t-elle des impacts pour les voisins ? Lesquels ?

| |
|--|
| |
|--|

7 SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

Date de la demande
(Jour/Mois/Année)

Signature du demandeur

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La demande doit être accompagnée des plans et documents suivants :

- Le certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre lorsqu'il existe une construction sur le terrain;
- Un plan d'implantation lorsque la demande concerne une construction projetée;
- Une description cadastrale du terrain avec ses dimensions
- Des photographies récentes, prises dans les (30) jours précédant la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que les constructions situées sur les terrains adjacents;
- Si la demande concerne des travaux en cours ou déjà exécutés, les permis ou certificats déjà émis à cet effet avec les plans et autres documents qui en font partie, le cas échéant.

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION

Une demande de dérogation est évaluée à partir des critères suivants :

- La dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- La dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- La dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux déjà en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;
- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
- La dérogation a un caractère mineur.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

1. Vérification de la demande de dérogation mineure par le fonctionnaire désigné
2. Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
3. Avis public
4. Décision du conseil municipal

TARIFICATION

Demande de dérogation mineure 500,00 \$

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Informez-vous de la réglementation en vigueur
2. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli
3. Réunissez les documents requis
4. Transmettez la demande par courriel à urbanisme@val-des-lacs.ca ou venez la déposer à l'accueil de la mairie
5. Une fois la demande étudiée par le fonctionnaire désigné, effectuez le paiement requis

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité de Val-des-Lacs se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande.

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant la prochaine réunion du CCU.